

Règlement du concours

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par Electrolux Home Products France, SAS au capital social de 67 500 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 552 042 285, ayant son siège social au 43, avenue Félix Louat 60300 Senlis.

Les modalités de participation au Jeu et de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »). En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

- « Jeu » : le présent jeu en ligne intitulé « #ComfortLift® » ;
- « Participant », « Joueur » ou « vous » : personne remplissant les conditions de l'Article 4 du présent règlement et qui participe au Jeu ;
- « Site » : site internet accessible sur le site suivant : www.darty.com
- « Société organisatrice » ou « Organisateur » ou « nous » : la société Electrolux Home Products France.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu, entièrement gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel, des membres du personnel des sociétés participant ou ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de l'opération, et des membres de leur famille (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 4 – DATES DE L'OPERATION

Le Jeu se déroule du 01/05/2017, 10h au 30/06/2017, 18h (ci-après la « Durée ») dans les magasins Darty participants. Nous nous réservons le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

Votre participation au Jeu ne sera effective qu'à condition de publier une photo ou vidéo du lave-vaisselle Electrolux Comfortlift® prise en magasin Darty ainsi qu'un commentaire

sur le produit pendant la Durée du Jeu, via les différents réseaux sociaux que sont la page Facebook ELECTROLUX, sur votre compte Twitter ou Instagram.

Sur Facebook : postez votre photo ou votre vidéo accompagnée de votre commentaire sur la page www.facebook.com/electrolux

Sur votre compte Twitter ou Instagram : postez votre photo ou votre vidéo accompagnée de votre commentaire, et du #ComfortLift®

Les participations seront également relayées et rendues visibles sur le Site au lien suivant : <http://www.darty.com/achat/boutique/comfortlift-electrolux/index.html>

Toute participation ne respectant pas les règles de bonne conduite, notamment comportant des propos offensants, ne sera pas prise en compte. Il est également prohibé d'utiliser des photos n'étant pas l'œuvre du participant.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats, ou de participer à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. A ce titre, vous vous abstenrez donc de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.

ARTICLE 6 - DETERMINATION DU GAGNANT

Deux gagnants seront déterminés par tirage au sort.

Un premier tirage au sort, via un algorithme, aura lieu le 1er juin 2017, pour déterminer le gagnant du mois de mai

Un second tirage au sort, via un algorithme, aura lieu le 03 juillet 2017, pour déterminer le gagnant du mois de juin

Les tirages au sort seront effectués par l'Organisateur, Electrolux Home Products France, 43, avenue Félix Louat 60300 Senlis, pour déterminer les deux gagnants (1 seul gain par foyer - même nom et même adresse postale).

L'Organisateur préviendra les gagnants via le réseau social sur lequel ils ont participé au Jeu. Les gagnants devront fournir les informations suivantes : nom, prénom, email, numéro de téléphone, adresse, code postal, ville.

ARTICLE 7 – LOTS

SONT À GAGNER PAR TIRAGE AU SORT deux cartes cadeaux Darty d'une valeur unitaire de 500€.

La carte cadeau est sécable et valable 1 an à partir du jour de l'activation, dans tous les magasins Darty de France Métropolitaine, hors darty.com.

Les cartes cadeaux seront envoyées aux gagnants sous 30 jours par courrier recommandé, à compter du jour du tirage au sort.

L'activation de la carte cadeau se fera dès réception de celle-ci par le gagnant.

Les cartes cadeaux ne pourront être ni échangées, ni remboursées, même partiellement, ou remplacées si elles sont perdues, volées ou endommagées.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Electrolux se réserve le droit de remettre au gagnant un lot de nature et valeur équivalente.

Electrolux ne sera pas tenu d'attribuer le lot, si le gagnant ne s'est pas conformé au présent Règlement. Si les coordonnées indiquées et/ou confirmées par un gagnant s'avéraient inexactes ou incomplètes empêchant le prix d'être dûment envoyé et/ou distribué, ledit gagnant perdrait le bénéfice de son prix qui resterait la propriété de la Société organisatrice sans recours possible.

La photo ou la vidéo ainsi que le commentaire des Participants sont susceptibles d'être utilisés et diffusés sur le Site pendant la Durée du Jeu et au-delà de celle-ci. Tous les participants continueront alors d'être soumis aux dispositions du présent Règlement.

ARTICLE 8 – TEMOIGNAGE ET AUTORISATION DE DROIT D'USAGE

Dans le cadre du Jeu, vous pourrez être invité à vous exprimer sur le Jeu et/ou le lot attribué ; aussi, vous nous autorisez expressément et gratuitement :

À reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer votre photo/vidéo accompagnée de votre commentaire, à toutes fins de promotion et de publicité des produits et/ou des marques de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe, notamment sur les supports suivants : (i) dans la presse papier et magazines (ii) sur internet (quel que soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Facebook, Twitter, Instagram, YouTube ou encore Dailymotion. Vous êtes informés que ces réseaux sociaux sont des plateformes appartenant à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de votre photo/vidéo accompagnée de votre commentaire sur ces réseaux sociaux seront gouvernées par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.),(iii) sur tout autre support publicitaire (notamment par voie d'affichage sur lieu de vente et sur les produits de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe (ci-après les « Supports »).

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion de votre photo/vidéo accompagnée de votre commentaire via le Site et les réseaux sociaux sur lesquels ils ont été postés, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de deux (2) ans à compter de la première diffusion au public.

ARTICLE 9 –RESPONSABILITE

Nous ne pourrions être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

ARTICLE 10 –MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées sur les gagnants ne seront pas utilisées ultérieurement par l'Organisateur.

En application de la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce Jeu et, pendant la durée du Jeu, sur simple demande écrite à l' adresse : Electrolux Home Products France, 43, avenue Félix Louat 60300 Senlis.

ARTICLE 12 – MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Ce règlement est entièrement et gratuitement mis à la disposition des Participants sur le Site au lien suivant : <http://www.darty.com/achat/boutique/comfortlift-electrolux/index.html> pendant toute la durée du Jeu.

Il est aussi adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite, et adressé à : Electrolux Home Products France, 43, avenue Félix Louat 60300 Senlis.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.